

SANS QUOI : UNE PROCÉDURE DE JUSTIFICATION A CONTRARIO PUREMENT ANAPHORIQUE

Corinne Rossari et Florence Lefevre

De Boeck Supérieur | *Travaux de linguistique*

**2004/2 - no49
pages 81 à 93**

ISSN 0082-6049

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2004-2-page-81.htm>

Pour citer cet article :

Rossari Corinne et Lefevre Florence, « Sans quoi : une procédure de justification a contrario purement anaphorique »,

Travaux de linguistique, 2004/2 no49, p. 81-93. DOI : 10.3917/tl.049.0081

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

SANS QUOI : UNE PROCÉDURE DE JUSTIFICATION A CONTRARIO PUREMENT ANAPHORIQUE¹

Corinne ROSSARI et Florence LEFEUVRE

1. Introduction

Quand deux énoncés sont mis en rapport par *sans quoi*, c'est le plus souvent au bénéfice d'une relation de justification qui va de l'énoncé introduit par l'expression anaphorique à celui sur lequel elle s'ancre :

- [1] Il n'y aurait pas eu de guerre depuis, **sans quoi** elles auraient été mentionnées dans les manuels d'Histoire contemporaine. (Le Clézio)

Comment cette relation s'actualise-t-elle et qu'est-ce qui la particularise par rapport aux autres moyens qui peuvent être déployés ? En l'occurrence qu'est-ce qui la distingue de formes adverbiales ou conjonctives comme *autrement* ou *sinon*, qui créent le même genre de liens, en signalant le recours à une hypothèse négative, à savoir la présence d'une proposition dénotant un état de choses contraire à celui évoqué en X servant d'antécédent hypothétique à la proposition exprimée en Y (cf. Inkova-Manzotti, 2002 ; Charolles, 2004 ; Lamiroy & Charolles, à paraître) ? Ou encore, en quoi ce type de procédure se différencie-t-elle d'une relation de justification se manifestant de façon directe, sans passer par l'artifice d'une hypothèse négative, avec une conjonction comme *car* ?

- [2] Il n'y aurait pas eu de guerre depuis, **sinon / autrement** elles auraient été mentionnées dans les manuels d'Histoire contemporaine.
- [3] Il n'y aurait pas eu de guerre depuis, **car** elles auraient été mentionnées dans les manuels d'Histoire contemporaine.

Pour le comprendre, nous nous intéresserons à la façon dont *sans quoi* unit les deux énoncés qui l'entourent².

* Université de Fribourg, 13 Av. Beauregard, 1700 Fribourg – corinne.rossari@unifr.ch

** Université de Brest / Lattice (UMR 8094), 20 rue Duquesne 29 200 Brest – flolefeu@club-internet.fr

2. La mise en relation de deux énoncés par *sans quoi*

2.1. Schéma général

Dans une structure « X sans quoi Y », la mise en relation de Y à X se fait par le biais de la convocation d'une proposition hypothétique dénotant un état de choses contraire à celui évoqué dans l'énoncé X, et dont la vérité entraînerait la réalisation de l'état de choses évoqué en Y. La configuration [1] se comprend comme communiquant que *s'il y avait eu des guerres depuis, elles auraient été mentionnées dans les manuels d'Histoire contemporaine*. L'état de choses évoqué en X (i.e. *il n'y a pas eu de guerres depuis*) fournit le référent au pronom *quoi* de la locution. L'état de choses contraire (i.e. *il y a eu des guerres depuis*) est pris en compte par un mécanisme d'« accommodation » de la proposition hypothétique. Nous utilisons ce terme au sens de Lewis (1979) pour désigner le fait que la convocation d'une proposition non fournie par le contexte linguistique est nécessaire pour déterminer la valeur de vérité d'une proposition présente dans ce même contexte.

Accommodation chez Lewis

Une proposition ϕ est accommodée par un agent *a* dans un contexte *C* si *a* assume que ϕ tient dans *C* pour interpréter le discours même si ϕ n'est pas explicitement introduite en *C*.

Ce schéma décrit, plusieurs questions se posent quant à son actualisation. La première que nous aborderons concerne la manière dont l'accommodation de la proposition dénotant l'état de choses contraire à celui évoqué dans l'énoncé Y se fait. Dans la configuration que nous venons de prendre en exemple, ce n'est pas forcément la locution qui est à l'origine de l'accommodation de la proposition hypothétique, vu que la prise en compte d'une pareille proposition est également nécessaire pour donner sens à la justification apportée par *car*.

2.2. Les propriétés d'accommodation de *sans quoi*

Il est aisé de trouver des discours dans lesquels *car* et *sans quoi* ne sont pas interchangeables :

- [4] Une imposture imite forcément un bien, **sans quoi** elle n'existerait pas. (F. Schuon)
- [5] Une imposture imite forcément un bien, **car** elle n'existerait pas.

Dans le discours [4], la prise en compte de l'état de choses contraire à celui évoqué en X est nécessaire à la relation de justification, motivant l'association

de X et de Y. Cette relation est fondée sur les éléments de sens suivants : « une imposture imite forcément un bien ; [si elle n'imitait pas un bien]³, elle n'existerait pas ». Le caractère boiteux de la version modifiée avec *car* indique qu'à la différence de la structure inhérente au discours [1], l'énoncé « elle n'existerait pas » ne peut, à lui seul, permettre l'accommodation de la proposition [si elle n'imitait pas un bien] qui lui sert d'antécédent. La locution *sans quoi* a donc la capacité d'accommoder cette proposition, et ce indépendamment d'une structure contre-factuelle en X, qui, comme dans le premier discours cité, favorise son émergence.

À la différence de *car*, *autrement* et *sinon* ont les mêmes capacités accommodantes que *sans quoi* :

- [6] Une imposture imite forcément un bien, **autrement / sinon** elle n'existerait pas.

En synthèse, le schéma mis en place par *sans quoi* pour unir deux énoncés comprend un antécédent repris anaphoriquement par *quoi* qui correspond à l'état de choses évoqué en X. Cette reprise assure l'accommodation de la proposition hypothétique qui sert d'antécédent à la proposition sous-jacente à Y. L'état de choses dénoté dans cette dernière proposition est contraire à celui évoqué en X.

Une nouvelle question se pose alors. L'expression anaphorique *sans quoi* a-t-elle une capacité d'accommodation suffisante pour faire intervenir par sa propre sémantique cet état de choses contraire ou s'appuie-t-elle sur Y, dont la structure sémantique doit alors correspondre à celle d'une conditionnelle à laquelle manquerait l'antécédent hypothétique, comme en [4] ?

2.3. Le pouvoir accommodant de *sans quoi*

Sans quoi est fréquemment utilisé dans un registre peu soutenu, indépendamment de toute structure hypothétique en Y :

- [7] Un contrat implique le libre accord des partenaires, **sans quoi** ce n'est plus un contrat. (Internet)
- [8] Il vaut mieux ne pas parler japonais dans les relations de travail. **Sans quoi** on devient soi-même un peu japonais. (Internet)

Dans ces structures, un antécédent à la proposition exprimée en Y est conçu par l'expression anaphorique uniquement. Aucune indication formelle ne permet de convoquer une proposition hypothétique dénotant un état de choses contraire à celui évoqué en X. *Autrement* et *sinon* ont la même latitude :

- [9] Un contrat implique le libre accord des partenaires, **autrement / sinon** ce n'est plus un contrat.

- [10] Il vaut mieux ne pas parler japonais dans les relations de travail.
Autrement / Sinon on devient soi-même un peu japonais.

L'emploi de *car* est, de manière prévisible, inapproprié :

- [11] Un contrat implique le libre accord des partenaires, ^{??}**car** ce n'est plus un contrat.

On a vu en effet que, même dans une structure où est exprimée en Y une proposition conditionnelle (cf. [5]), l'emploi de la conjonction ne permet pas à la relation de justification de s'actualiser par le biais d'une accommodation de l'antécédent hypothétique de cette conditionnelle. Toutefois, la conjonction paraît plus facilement interprétable dans le discours [10], repris ci-dessous, dans lequel la forme modale déontique de X permet plus aisément d'envisager un antécédent hypothétique à la proposition exprimée en Y assurant le lien de justification signifié par *car* :

- [12] Il vaut mieux ne pas parler japonais dans les relations de travail,
[?] **car** [si on parle japonais] on devient soi-même un peu japonais.

A l'issue de ces données, le schéma de mise en relation activé par *sans quoi* peut être décrit comme suit : l'expression anaphorique convoque par ses seules capacités sémantiques l'accommodation d'une proposition dénotant un état de choses contraire à celui évoqué en X, laquelle sert d'antécédent hypothétique à la proposition exprimée en Y qui est alors interprétée comme l'apodose d'une structure conditionnelle. Cette accommodation résulte de la reprise anaphorique de l'état de choses issu de X par le pronom *quoi* de la locution. La sémantique de la locution, à savoir la préposition privative *sans* associée à la reprise anaphorique de l'état de choses évoqué en X, a ainsi l'entière responsabilité de cette accommodation. Est-ce à dire que cette accommodation n'est aucunement contrainte par l'entourage sémantique de la locution ? C'est la troisième question que nous allons examiner à présent.

2.4. Les contraintes relatives à l'accommodation assurée par *sans quoi*

Certaines configurations compatibles avec *sinon* ou *autrement* sont nettement moins naturelles avec *sans quoi*, alors qu'il s'agit toujours de configurations d'*hypothèse négative*. Pour les illustrer, nous reprenons l'exemple (8) d'Inkova-Manzotti (dorénavant I-M) « On peut se voir mardi, autrement vendredi » (I-M, 2002 : 113), que nous modifions comme suit :

- [13] On peut se voir mardi ou mercredi. **Autrement / Sinon** vendredi aussi.

Cette configuration est moins naturelle pour *sans quoi* :

[14] On peut se voir mardi ou mercredi. ^{??}**Sans quoi** vendredi aussi.

Celle qui correspond à l'exemple construit par I-M est ressentie comme moins difficile pour l'emploi de *sans quoi* :

[15] On peut se voir mardi, ^(?)**sans quoi** vendredi.

Une première hypothèse serait de relier ce décalage entre *autrement / sinon* et *sans quoi* à une contrainte sur le fait que X ne doit évoquer qu'un seul état de choses et non une alternative entre deux. Le problème est alors de comprendre d'où vient une telle contrainte, à compter du fait que l'établissement d'une hypothèse négative servant d'antécédent à la proposition exprimée en Y paraît parfaitement constructible :

[16] On peut se voir mardi ou mercredi. [S'il n'est possible de se voir ni mardi ni mercredi], alors on peut aussi se voir vendredi.

Par ailleurs, on peut construire un discours où une telle alternative ne gêne pas l'emploi de *sans quoi* :

[17] On doit se voir mardi ou mercredi, **sans quoi** on ne finira jamais notre article.

L'hypothèse négative servant d'antécédent à la proposition exprimée en Y est la même que dans le discours précédent :

[18] On doit se voir mardi ou mercredi. [S'il n'est possible de se voir ni mardi ni mercredi], alors on ne finira jamais notre article.

Une autre hypothèse peut alors être envisagée. Un lien de justification n'est pas de mise dans la configuration où *sans quoi* est d'un emploi difficile, alors que en [17], qui illustre une configuration possible pour la locution, un tel lien est exploité. Cette piste nous conduirait à admettre que *sans quoi* encode une relation de justification au même titre que le fait *car*. Mais tel n'est pas le cas. On ne rendrait plus compte du fait que *sans quoi* est quand même meilleur dans [14] que dans [15] et nombreuses sont les configurations compatibles avec *sans quoi* qui n'affichent pas pour autant de liens de justification :

[19] J'ai vu Marie ce matin. **Sans quoi** je ne t'aurais pas parlé d'elle.

[20] Il découvre alors ses gencives, et l'on peut voir qu'il n'a presque plus de canines. **Sans quoi** son bâillement serait celui d'un fauve. (Schaeffer)

[21] On sait que je suis avec toi. **Sans quoi** j'irais te chercher des provisions. (Dhôtel)

Les possibilités d'accommodation de *sans quoi* sont donc bien contraintes, mais ce sont des facteurs différents que ceux évoqués jusqu'à présent qui entrent en ligne de compte.

D'autres aspects particularisent encore les emplois de *sans quoi* de ceux de *autrement* et *sinon*. *Sans quoi* est exclu quand *autrement* et *sinon* ont un emploi de complémentarité, à savoir quand l'ensemble évoqué en Y est restreint par la soustraction d'un de ses composants (cf. I-M, 2002 : 121).

- [22] Je pourrais faire une tarte. Je n'ai pas de farine. **Autrement / Sinon** j'ai tout ce qu'il faut. (I-M, 2002 : 122)
- [23] Je pourrais faire une tarte. Je n'ai pas de farine. **??Sans quoi** j'ai tout ce qu'il faut.

Il est également exclu dans les configurations où *autrement* et *sinon* « introduisent une hypothèse sur l'épuisement d'un topique de discours exploité jusque-là et proposent à l'interlocuteur de rebondir sur un autre (*à part ça*) plus ou moins différent » (Charolles, 2004 : 169). Cet emploi est très fréquent à l'oral où *autrement* et *sinon* peuvent être employés en absence de contexte gauche immédiat (après une longue pause, par exemple) :

- [24] **Autrement / Sinon** comment ça va ? (Charolles, 2004 : 169)
- [25] **??Sans quoi** comment ça va ?

Mais on le trouve aussi à l'écrit en vue d'introduire un changement de topique :

- [26] Le titre du premier chapitre est net : « Nous ne sommes pas prêts. »
On le trouvera brutal complété par le texte : « ...Pour faire la guerre. »
Mais **sinon**, de quoi s'agit-il ? *Le Monde Diplomatique* (Charolles, 2004 : 169)
- [27] Le titre du premier chapitre est net : « Nous ne sommes pas prêts. »
On le trouvera brutal complété par le texte : « ...Pour faire la guerre. »
??Sans quoi, de quoi s'agit-il ?⁴

Dans ces deux dernières configurations, il y a bien un antécédent à la proposition introduite en Y convoqué par *autrement* ou *sinon*, comme le préconise l'analyse de Charolles citée *supra*, mais ce dernier concerne le changement de topique opéré par Y. Il s'agit d'une hypothèse signifiant l'accord des partenaires du discours sur la clôture du sujet de discussion précédent. Il pourrait être explicité par « Si on est d'accord de passer à autre chose, de quoi s'agit-il / comment ça va... ». Il est donc construit uniquement sur la base du discours Y. En d'autres termes, *autrement* ou *sinon* créent un antécédent pour le discours Y, qui n'est en aucun cas déductible du contexte donné suite à l'énoncé X, d'où la rupture thématique

que leur emploi permet (cf. [26]), ou encore leur indépendance vis-à-vis d'une matérialisation linguistique du contexte gauche (cf. [24]).

L'accommodation de la proposition hypothétique se fait donc à partir du discours Y et non à partir du discours X. L'exclusion nette de *sans quoi* dans ces configurations fait donc apparaître une première contrainte. L'accommodation de l'antécédent de la proposition exprimée en Y ne peut en aucun cas être créée *ex nihilo*. La proposition accommodée doit être tirée de celle évoquée en X et, plus précisément, elle doit dénoter un état de choses contraire à celui-ci évoqué dans X. Le calibre de cet antécédent est par conséquent prévisible. Dans un discours où X évoque l'état de choses α et Y l'état de choses β , l'antécédent accommodé pour la proposition q issue de Y sera constitué par l'état de choses $\neg\alpha$.

Toutefois, cette contrainte ne semble pas suffire pour bloquer l'emploi de *sans quoi* dans les configurations de complémentarité comme [22], ou encore dans la configuration illustrée par [14]. Dans ces deux configurations, l'antécédent accommodé est constructible à partir de l'énoncé X. Le discours construit sous [16] explicite l'antécédent accommodé dans le discours [14]. Et pour [22], il paraît possible de construire un discours où l'antécédent correspond à l'état de choses contraire à celui évoqué en X :

[28] Je n'ai pas de farine. [Si j'ai de la farine], alors j'ai tout ce qu'il faut.

Qu'est-ce qui bloque alors l'emploi de *sans quoi* dans ces configurations ? La réponse se trouve dans l'analyse de la relation qui se noue entre l'antécédent accommodé et le conséquent exprimé en Y. On relève que, dans ces deux configurations, inadaptées pour *sans quoi*, la réalisation de l'état de choses évoqué en Y n'est pas conditionnée par cet antécédent. Pour le discours [22], l'énoncé « J'ai tout ce qu'il faut » décrit un état de choses que le locuteur considère comme vrai, indépendamment du fait qu'il a ou non de la farine. En ce qui concerne [13], « On peut se voir aussi vendredi » décrit un état de choses qui reste d'actualité dans le cas où le destinataire a la possibilité de voir le locuteur mardi ou mercredi. Pour le montrer, il suffit de concevoir les dialogues suivants à partir de [14] et de [15], dans lesquels l'emploi de *sans quoi* devient également inadéquat :

- [29] A : – On peut se voir mardi ou mercredi.
B : – Très bien, voyons-nous mardi.
A : – **Autrement** / **??Sans quoi** vendredi aussi.
- [30] A : – On peut se voir mardi.
B : – Très bien, voyons-nous mardi.
A : – **Autrement** / **??Sans quoi** vendredi.

De tels dialogues illustrent le fait que la locution devient clairement inappropriée dès lors que la proposition de se voir vendredi est présentée

comme indépendante du fait que le destinataire accepte ou non l'offre de se voir mardi. En revanche, si une telle interprétation n'est pas admissible, alors l'emploi de *sans quoi* est compréhensible :

- [31] A : - On peut se voir mardi.
B : - Bof...
A : - **Sans quoi** ça nous reporte à vendredi, alors vaut mieux mardi !

Le contraste dans l'acceptabilité de *sans quoi* entre [14] et [15] reflète cette différence d'interprétation. En [14], l'emploi de *aussi* en Y et la plus grande latitude qui est laissée au destinataire quant au jour de la rencontre, laisse ouverte la possibilité d'interpréter la suggestion faite en Y comme restant valable quand bien même le destinataire aurait accepté de voir le locuteur un de ces deux jours, alors qu'en [15] cette interprétation est moins aisée.

Il y a donc en fait deux contraintes qui s'additionnent pour *sans quoi*. Si la première est respectée, il faut ensuite que la seconde le soit aussi :

1^{ère} contrainte : la possibilité de construire à partir de l'état de choses évoqué en X, un état de choses contraire ;

2^{ème} contrainte : la possibilité d'interpréter l'état de choses dénoté dans la proposition accommodée servant d'antécédent hypothétique à la proposition exprimée en Y comme ayant une incidence sur l'avènement de l'état de choses évoqué en Y.

Si la configuration n'est pas compatible avec la première contrainte, l'emploi de la locution est inapproprié, mais le respect de cette première contrainte n'est pas suffisant pour un emploi approprié, il faut encore que la configuration soit compatible avec la seconde contrainte. Les configurations les plus clairement inadaptées pour *sans quoi* sont donc celles où la première contrainte n'est pas respectée, à savoir les configurations où la proposition accommodée ne peut pas être interprétée comme dénotant un état de choses contraire à celui évoqué en X. Outre les configurations de rupture thématique comme [24] et [26], d'autres configurations adaptées pour *autrement* et *sinon* violent cette première contrainte :

- [32] A : - Quelles sont les activités sportives que Marie préfère ?
B : - Elle aime skier, nager, faire du vélo. **Autrement / Sinon / ^{??}Sans quoi**, elle apprécie aussi beaucoup la marche à pied.

Dans ces discours *autrement* et *sinon* interviennent au terme d'une énumération. Il ne fait alors pas sens d'accommoder une proposition dénotant le contraire des états de choses évoqués en X :

- [33] Marie aime skier, nager, faire du vélo. ^{??}[Si elle n'aime pas skier, nager ou faire du vélo], elle apprécie aussi la marche.

Dans d'autres configurations, sans être aussi nettement inacceptable, l'emploi de *sans quoi* paraît mitigé. Cela s'explique par le fait que c'est la seconde contrainte qui est violée :

- [34] Pierre fait beaucoup de vélo pour entretenir sa forme. **Autrement / Sinon** il fait aussi du tennis.
- [35] Pierre fait beaucoup de vélo pour entretenir sa forme. **³Sans quoi** il fait aussi du tennis.

Ce discours est compris comme communiquant que Pierre pratique autant le vélo que le tennis pour entretenir sa forme. L'emploi de *sans quoi* est, en revanche, parfaitement approprié dans le discours suivant, car celui-ci communique que l'absence de pratique du vélo entraîne la réalisation de l'état de choses évoqué en Y, *i.e.* le fait que Pierre dort mal :

- [36] Paul fait du vélo, **sans quoi / autrement / sinon** il dort mal.

L'emploi de *autrement* et *sinon* est sensiblement plus libre. Il leur suffit d'être intégrés dans un contexte dans lequel une proposition hypothétique servant d'antécédent à la proposition exprimée en Y peut être accommodée.

La relation de justification n'est donc pas un composant de sens essentiel à l'emploi de *sans quoi*. Elle est facilitée par le fait que la réalisation de l'état de choses évoqué en Y, dit β , est conditionnée par celui évoqué dans la proposition hypothétique accommodée qui correspond au contraire de l'état de choses décrit en X, dit $\neg\alpha$.

3. Actualisation de la relation de justification avec *sans quoi*

La relation de justification n'étant pas constitutive de la sémantique de la locution, il convient d'examiner les facteurs la rendant manifeste dans certaines configurations.

Le premier point qu'il faut rappeler pour saisir la manière dont cette relation se déclenche, est qu'elle est plus facile à enclencher qu'à bloquer, étant donné le lien de dépendance qui intervient entre l'antécédent hypothétique accommodé et la réalisation de l'état de choses évoqué dans l'énoncé Y. En effet, si le potentiel avènement d'un état de choses en entraîne un autre, alors, *a contrario*, son non avènement peut entraîner le non avènement de l'autre. C'est cette corrélation qui assure le lien de justification entre X et Y. Mais cette corrélation est fondée sur un principe pragmatique d'économie d'interprétation, comme ceux conçus par les maximes de Grice. Il est du même ordre que l'accès à la lecture biconditionnelle de *si* dans des emplois comme *si tu passes la tondeuse, tu auras 5 francs*. La lecture *a contrario* n'a donc pas à être systématiquement enclenchée.

Plus concrètement, comparons la configuration [19] reprise ci-dessous, où aucune relation de justification n'est en vigueur, avec la configuration suivante qui nécessite un lien de justification entre X et Y pour pouvoir être interprétée :

- [37] J'ai vu Marie ce matin. **Sans quoi** je ne t'aurais pas parlé d'elle.
[38] Marie doit être arrivée, **sans quoi** sa voiture ne serait pas sur le parking.

Dans la première, le lien *a contrario* n'a aucune raison pragmatique de se déclencher. Le fait que je n'ai pas vu Marie entraîne le fait que je n'en parle pas, mais le fait que j'en parle ne rend pas plus plausible le fait que je l'ai vue. Ma rencontre avec Marie n'est en aucun cas conditionnée par le fait que je choisisse d'en parler ou non. La relation *a contrario* n'est donc pas activée, d'où l'absence de relation de justification. Dans la seconde configuration, la non-arrivée de Marie entraîne le fait que sa voiture ne soit pas sur le parking. *A contrario*, la présence de la voiture de Marie rend plus plausible celle de sa personne. La relation *a contrario* est ainsi parfaitement accessible, d'où la présence de la relation de justification. Reste à comprendre maintenant quelle est la spécificité des configurations qui bloquent une telle relation.

La différence entre [37] et [38] réside dans le fait que X évoque un fait déjà avéré en [37], alors qu'il s'agit d'un état de choses plausible en [38]. Cette différence suffit à bloquer l'accès à la lecture *a contrario*. En effet, un état de choses déjà avéré ne peut être tributaire de ce qu'il adviendrait si l'état de choses contraire à celui évoqué en Y se produisait. Il est en quelque sorte immuable. Ce qui n'est pas le cas d'un état de choses non avéré, mais seulement plausible. Ainsi, les configurations où X véhicule une information qui n'est pas interprétable comme issue d'une inférence sont exclues de la lecture justificative. Toutes les autres, en revanche, favorisent cette lecture. Nous reprenons les configurations authentiques relevées jusque-là.

Les discours [20] et [21], que nous reprenons ci-dessous, illustrent des cas de configuration non justificative :

- [39] Il découvre alors ses gencives, et l'on peut voir qu'il n'a presque plus de canines. *Sans quoi* son bâillement serait celui d'un fauve.
[40] On sait que je suis avec toi. *Sans quoi* j'irais te chercher des provisions.

Dans ces deux cas, l'assertion X évoque une information non inférée. Les états de choses relatifs aux propositions *il n'a plus de canines / on sait que suis avec toi* sont compris comme dénotant des faits avérés qui ne peuvent être pris dans une lecture *a contrario*⁵. Dans les configurations qui s'agrémentent d'une lecture justificative, l'information transmise en X est

systématiquement passible d'une lecture inférentielle. Mis à part les cas évidents où cette information se présente d'elle-même comme une hypothèse, cf. [1], dans les autres elle est soit conventionnellement présentée comme inférée à l'aide d'un modal, *forcément* pour [4], *il vaut mieux* pour [8], soit interprétable comme telle : en [7], l'information « un contrat implique... » peut s'interpréter comme une inférence construite sur la base des connaissances du locuteur, alors qu'il est exclu de l'interpréter comme étant le fruit d'un constat.

Toutefois, les configurations les plus courantes pour *sans quoi* ne sont pas celles où la relation de justification porte directement sur la plausibilité de l'état de choses évoqué en X, comme dans la configuration [38] prise comme exemple pour la démonstration, mais celles où la justification porte sur une injonction exprimée en X, comme dans [17]. La lecture *a contrario* s'y déclenche pourtant exactement de la même manière. L'état de choses désiré (celui qui suscite l'injonction) ne peut en aucun cas être compris comme relevant d'une évidence perceptive, étant donné que s'il est désiré, il n'est pas avéré. La lecture *a contrario* peut ainsi être activée en conduisant à augmenter la plausibilité de l'avènement de cet état de choses :

- [41] Ce sont des faits qu'il convient de prendre en compte. **Sans quoi**, nous risquons les coups de sang et la tentation populaire de rejets sans nuance. (Internet)
(\Leftrightarrow) La non prise en compte de certains faits entraîne des coups de sang et, *a contrario*, l'absence de coups de sang rend plausible la prise en compte des faits.
- [42] Les considérations politiques et sociales doivent également être présentes dans ses raisonnements, ce qui passe, entre autres, par un allègement du fardeau de la dette. **Sans quoi** les peuples se révolteront avec une violence toujours croissante contre les prescriptions de la finance mondiale. (*Le Nouvel Observateur*)
(\Leftrightarrow) L'absence de considérations politiques et sociales entraîne la révolte. *A contrario*, l'absence de révolte rend plausible la prise en compte des considérations politiques et sociales.

Dans ces deux configurations, c'est bien la possibilité de déclencher une lecture *a contrario* motivant la plausibilité de l'état de choses qui assoit la relation de justification portant sur l'injonction. En d'autres termes, l'injonction est justifiée parce que l'état de choses $\neg\beta$ augmente la plausibilité de l'état de choses α .

4. Synthèse

La mise en relation de deux énoncés par *sans quoi* se fait sur le mode d'un procédé anaphorique. L'expression prend comme antécédent l'état de choses évoqué en X et accommode une proposition hypothétique servant d'antécédent à celle exprimée en Y. Dans cette proposition hypothétique est dénoté un état de choses contraire à celui évoqué en X. Ce dernier doit avoir une incidence sur la réalisation de l'état de choses relatif Y. Le lien de dépendance qui unit la proposition exprimée en Y à son antécédent accommodé assure la possibilité d'enclencher une lecture *a contrario* responsable du lien de justification qui va de Y à X. Cette lecture ne se déclenche pas quand X évoque un état de choses constaté qui, par essence, échappe à toute velléité justificative.

NOTES

1 Cet article s'inscrit dans le cadre du projet FNRS n° 610-062821, intitulé *Typologie sémantique et classification des emplois des connecteurs pragmatiques du français*. Nous remercions les relecteurs pour leurs remarques, suggestions, critiques qui nous ont aidées à clarifier bon nombre de points dans notre analyse.

2 Nous n'abordons pas ici l'épineux problème du statut hypotaxique ou parataxique de la construction « X sans quoi Y ». Nous le réservons à une étude ultérieure et nous renvoyons à Lefeuvre (2001) et (à paraître) pour une analyse syntaxique des constructions en préposition + *quoi*.

3 Nous mettons entre crochets les propositions qui sont obtenues par accommodation.

4 Nous supprimons la conjonction *mais* pour éviter l'interférence avec des contraintes de nature syntaxique : *sans quoi* est exclu des configurations où il est intégré dans une structure syntaxique complexe.

5 Ces deux configurations sont ambiguës quant à la portée syntaxique de *sans quoi*. Nous choisissons une interprétation où l'antécédent accommodé se construit sur la base de la proposition complétive relative au segment X, à savoir « il n'a presque plus de dents » pour [39] et une proposition qui englobe le verbe introducteur pour « on sait que je suis avec toi » pour [40]. Mais rien n'interdirait une portée gauche englobante en [39] et restreinte à la proposition complétive en [40]. L'interprétation de la relation entre X et Y n'en serait pas modifiée : dans les deux cas, les propositions issues du contexte gauche dénotent des états de choses non inférés.

RÉFÉRENCES

- CHAROLLES M., 2004, « *Sinon* d'hypothèse négative », in A. AUCLIN *et al.* (éds). *Structures et discours. Mélanges offerts à Eddy Roulet*, Québec, Nota bene, p. 167-182.

- INKOVA-MANZOTTI O., 2002, « Les connecteurs accommodants : le cas de *autrement* », *Cahiers de linguistique française* 24, p. 109-141.
- LAMIROY B. & CHAROLLES M., à paraître, « Utilisation d'un corpus pour l'évaluation d'hypothèses linguistiques. Etude de *autrement* », in A. CONDAMINES, (éd.) : *Sémantique et corpus*, Paris, Hermès.
- LEFEUVRE F., 2001, « La grammaticalisation du pronom indéfini *quoi* », *Travaux linguistiques du Cerlico : Grammaticalisation 2*, Col G. et Roulland D. (eds) 14, p. 181-202.
- LEFEUVRE F., à paraître, « Le groupe préposition + *quoi* en début d'énoncé », in D. LAGORGETTE (éd.), *Littérature et linguistique*, CDRom, Colloque de Chambéry.
- LEWIS D., 1979, « Score keeping in a language game », *Journal of Philosophical Logic*, 8, p. 339-359.